



Wirtschafts-, Energie- und Umweltdirektion
Office de l'agriculture et de la nature
Inspection de la pêche

Schwand 17
3110 Münsingen
+41 31 636 14 80
info.fi@be.ch
www.be.ch/peche

Informations sur la pêche à la ligne dans les lacs d'Engstlen, d'Oeschinen et d'Arnon

Les réglementations suivantes sont applicables pour tous les lacs de montagne:

- l'exercice de la pêche à la ligne est autorisé pendant l'heure d'été de 05.00 à 24.00 heures, et pendant l'heure d'hiver de 06.00 à 20.00 heures,
- les enfants âgés de moins de dix ans ne peuvent exercer la pêche qu'en étant accompagnés d'un titulaire d'une patente avec attestation de compétences de 16 ans révolus,
- dans toutes les eaux soumises à patente, il est interdit d'attirer le poisson avec de la nourriture,
- il est interdit d'emporter dans un lac de montagne des poissons-appâts vivants capturés dans la vallée, d'emporter dans la vallée des poissons-appâts capturés dans un lac de montagne,
- la pêche peut être exercée toute l'année (attention: observer les périodes de protection de certaines espèces de poissons!),
- la pêche à la gambe est autorisée avec cinq appâts munis chacun d'un hameçon simple,
- la pêche à l'aide de deux cannes munies chacune de deux appâts maximum est autorisée (attention: les cannes à pêche ne doivent pas rester sans surveillance),
- du 1.11. - 31.12., les cannes à pêche ne peuvent être utilisées qu'avec un flotteur et un appât muni d'un hameçon simple jusqu'à une profondeur maximale de trois mètres ou à la mouche,
- **l'utilisation de hameçons avec ardillons est interdite sans attestation de compétences,**
- aucune taille minimale de capture ni aucune période de protection ne sont fixées pour les truites arc-en-ciel qui peuvent être pêchées durant toute l'année,
- les poissons capturés ne doivent pas être remis à l'eau,
- il est interdit de poursuivre l'exercice de la pêche après la capture de six poissons nobles. Toutefois, un maximum de 150 poissons nobles (ombres, truites, ombles) peut être prélevé par année civile.
- **Précautions à prendre lors de la pêche sur lac gelé:** Renseignez-vous sur le site Web www.slf.ch sur le danger d'avalanches actuel. Lors de fortes chutes de neige et de dégel, les risques d'avalanches ou de chutes de pierres sont importants. Ne pénétrer sur la surface gelée que lorsque la couche de glace est capable de vous supporter. Aux sorties de nappes phréatiques et de ruisseaux, le danger de bris de glace est accru.

Principe: la pêche sur lac gelé se pratique sous la responsabilité personnelle!

Lac d'Engstlen (1850 m/45 ha)

La pêche à partir de la rive ou de bateaux de location (contingent de 7 bateaux) est autorisée. Ce droit appartient à Monsieur F. Immer (location de bateaux). Il est interdit d'utiliser d'autres bateaux (stationnaires ou transportables).

Espèces de poissons les plus importantes: omble chevalier, truite des lacs canadiens, truite arc-en-ciel.

Lorsque le lac est gelé, la pêche y est interdite sur une zone de 150 m de large en rive sud.

Adresse: Hôtel Engstlenalp, Monsieur Fritz Immer, tél.: 033 975 11 61

Lac d'Oeschinen (1578 m/114 ha)

La pêche à partir de la rive ou de bateaux de location (contingent de 25 bateaux) est autorisée. Ce droit appartient à Madame Nicola Mohler (location de bateaux). Il est interdit d'utiliser d'autres bateaux (stationnaires ou transportables).

Espèces de poissons les plus importantes: omble chevalier, truite des lacs canadiens, truite arc-en-ciel.

Attention: à la station inférieure du télésiège, une circulaire est remise à toutes les personnes intéressées par le lac de montagne (important pour la pêche sur lac gelé).

Adresses: Berghaus et Location de bateaux: Madame Nicola Mohler, am Oeschinensee, tél.: 033 675 11 66
Hôtel Oeschinensee, Monsieur David Wandfluh, tél.: 033 675 11 19

Lac d'Arnon (1542 m/35 ha)

La pêche à partir de la rive ou de bateaux est autorisée. Il est interdit de stationner les bateaux sur le lac (les bateaux transportables peuvent être amenés).

Espèces de poissons les plus importantes: omble chevalier, truite arc-en-ciel, truite des lacs canadiens.

Adresse: Huus am Arnensee, Société de pêche à la ligne du Gessenay, tél.: 033 755 14 36

Attention:

- Prix des patentes: voir Règlement sur la pêche.
- Les cartes journalières et hebdomadaires peuvent être retirées dans toutes les agences, sur l'internet (www.be.ch/peche) et dans les quatre cabanes de montagne.
- Les heures d'ouverture des hôtels sont diverses (réserver à temps pour les nuitées).